



MINISTERE DE L'INTERIEUR

## COMMISSION SUPERIEURE DES JEUX DE HASARD

SECRETARIAT TECHNIQUE

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Sujet** : Attribution des autorisations, licences, déclarations d'exploitation des établissements des jeux de divertissement, d'argent, de hasard ou en ligne.  
**N°** : AMI N°001/MI/CSJH/ST/2022  
**Pays** : Gabon  
**Date de publication** : 23 juin 2022 / **Date de réception** : 14 juillet 2022

1. Au nom du Gouvernement Gabonais, la Commission Supérieure des Jeux de Hasard invite les opérateurs économiques intéressés à manifester leur intérêt.

2. L'environnement des jeux de hasard au Gabon est depuis février 2021, régi par un nouveau cadre normatif, notamment l'Ordonnance N°0012/PR/2020 du 14 août 2020 portant Réglementation des Jeux de Divertissement, d'Argent et de Hasard en République Gabonaise, dont les principales innovations sont l'ouverture à la concurrence dudit secteur et l'instauration d'un numerus clausus pour l'implantation des établissements de jeux sur le territoire national.

3. Conformément aux dispositions de la loi, les formes d'exploitations de jeux de divertissement, d'argent et de hasard sont réparties en trois catégories d'établissements ou entreprises à savoir :

### **Première catégorie :**

- les casinos ;
- les loteries ;
- l'exploitation des machines ou appareils à sous.

### **Deuxième catégorie :**

- les paris sur les courses de chevaux en salles, en hippodromes ou en kiosques ;
- les paris sportifs en salles ou en kiosques.

### **Troisième catégorie :** les entreprises de paris en ligne.

A ce titre, l'application de cette loi suggère un encadrement plus large des activités assimilées en exigeant le respect de conditions administratives, techniques et financières contenues dans le cahier de charges.

La Commission invite ainsi :

- les opérateurs souhaitant s'implanter dans le secteur des jeux à manifester leur intérêt sur les secteurs choisis ;
- les opérateurs exerçant sur le territoire national et déjà installés, à prendre connaissance des nouvelles exigences requises pour leur régularisation éventuelle.

4. Le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt comprend :

### **Pour la première catégorie**

- une demande timbrée précisant : les nom et prénom du promoteur ainsi que les principaux actionnaires et dirigeants ;
- la raison sociale, le lieu d'implantation et d'exploitation ;
- le dossier juridique de la structure et la raison sociale s'il s'agit d'une personne morale ;
- le numéro statistique du promoteur et son lieu de résidence ;
- le lieu d'implantation du casino, de l'établissement de pari ou de la société d'exploitation des machines à sous ;
- le projet de cahier de charges ;
- un extrait de casier judiciaire des principaux responsables du casino datant de moins de trois mois ;
- une expédition de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- une attestation de localisation délivrée par le centre des impôts territorialement compétent ;
- une description détaillée des jeux à exploiter ;
- une attestation de cautionnement bancaire ;
- le plan détaillé de l'établissement.

### **Pour la deuxième catégorie**

- une demande timbrée précisant : les noms et prénoms du promoteur ainsi que les principaux actionnaires et dirigeants ;
- la raison sociale, le lieu d'implantation et d'exploitation ;
- le dossier juridique de la structure et la raison sociale s'il s'agit d'une personne morale ;

- le numéro statistique du promoteur et son lieu de résidence ;
- le lieu d'implantation du casino, de l'établissement de pari ou de la société d'exploitation des machines à sous ;
- le projet de cahier de charges ;
- un extrait de casier judiciaire des principaux responsables du casino datant de moins de trois mois ;
- une expédition de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- une attestation de localisation délivrée par le centre des impôts territorialement compétent ;
- une description détaillée des jeux à exploiter ;
- **une attestation de souscription d'une assurance couvrant le risque en cas de défaillance ;**
- le plan détaillé de l'établissement.

### **Pour la troisième catégorie**

- une demande timbrée précisant : les nom et prénom du promoteur ainsi que les principaux actionnaires et dirigeants ;
- la raison sociale, le lieu d'implantation et d'exploitation ;
- le dossier juridique de la structure et la raison sociale s'il s'agit d'une personne morale ;
- le numéro statistique du promoteur et son lieu de résidence ;
- le lieu d'implantation du casino, de l'établissement de pari ou de la société d'exploitation des machines à sous ;
- le projet de cahier de charges ;
- un extrait de casier judiciaire des principaux responsables du casino datant de moins de trois mois ;
- une expédition de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- une attestation de localisation délivrée par le centre des impôts territorialement compétent ;
- une description détaillée des jeux à exploiter ;
- **la nature des logiciels utilisés, leurs fournisseurs ainsi que leurs lieux d'hébergements ;**
- une attestation de souscription d'une assurance couvrant le risque en cas de défaillance ;
- le plan détaillé de l'établissement.

5. L'autorisation d'exercer court sur une période de cinq ans renouvelable. Un exploitant peut souscrire pour une ou toutes les catégories.

6. L'intérêt manifesté par un opérateur économique est assujéti au paiement de frais de dossiers dont les montants sont non remboursables. L'acquiescement de ces frais n'implique aucune obligation de la part de la Commission.

7. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires et une copie des textes en vigueur auprès du Secrétariat Général du Ministère en charge de l'Intérieur ou en adressant une demande à l'adresse e-mail suivante : [comsupjh@gouv.ga](mailto:comsupjh@gouv.ga).

8. Les entreprises intéressées sont invitées à soumettre leurs dossiers de manifestation d'intérêts par courrier ou en main propre au plus tard le **14 juillet 2022 à 16 heures** (heure locale de Libreville) à l'adresse ci-dessous en mentionnant clairement la référence de l'Appel à manifestations d'intérêts.

### **Adresse :**

A l'attention de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

**Ministère de l'Intérieur, 119, Rue Jean Baptiste NDENDE  
(ex Avenue de Cointet)  
B.P : 2110 Libreville\_Gabon  
Tel : +241 060 15 01 16**

Objet : Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation des activités de jeux de divertissement, d'argent et de hasard.